

SECTION 15

Notes.

1.- La présente Section ne comprend pas :

- a) Les couleurs et encres préparées à base de poudres ou paillettes métalliques, ainsi que les feuilles à marquer au fer (n°s 32.07 à 32.10, 32.12, 32.13 ou 32.15);
- b) le ferrocérium et autres alliages pyrophoriques(n° 36.06);
- c) les coiffures métalliques et leurs parties métalliques, des n°s 65.06 ou 65.07;
- d) les montures de parapluies et autres articles du n° 66.03;
- e) les produits du Chapitre 71 (alliages de métaux précieux, métaux communs plaqués ou doublés de métaux précieux, bijouterie de fantaisie, par exemple);
- f) les articles de la Section XVI (machines et appareils; matériel électrique);
- g) les voies ferrées assemblées (n° 86.08) et autres articles de la Section XVII (véhicules, bateaux,véhicules aériens);
- h) les instruments et appareils de la Section XVIII, y compris les ressorts d'horlogerie;
- i) les plombs de chasse (n° 93.06) et autres articles de la Section XIX (armes et munitions);
- j) les articles du Chapitre 94 (meubles, sommiers,appareils d'éclairage, enseignes lumineuses,constructions préfabriquées, par exemple);
- k) les articles du Chapitre 95 (jouets, jeux, engins sportifs, par exemple);
- l) les tamis à main, les boutons, les porte-plume,porte-mine, plumes et autres articles du Chapitre 96 (ouvrages divers);
- m) les articles du Chapitre 97 (objets d'art, par exemple).

2.- Dans la Nomenclature, on entend par parties et fournitures d'emploi général:

- a) les articles des n°s 73.07, 73.12, 73.15, 73.17 ou 73.18, ainsi que les articles similaires en autres métaux communs;
 - b) les ressorts et lames de ressorts en métaux communs, autres que les ressorts d'horlogerie (n° 91.14);
 - c) les articles des n°s 83.01, 83.02, 83.08, 83.10 ainsi que les cadres et la miroiterie en métaux communs du n° 83.06.
- Dans les Chapitres 73 à 76 et 78 à 82 (à l'exception du n° 73.15), les mentions relatives aux parties ne couvrent pas les parties et fournitures d'emploi général au sens ci-dessus.

Sous réserve des dispositions du paragraphe précédent et de la Note 1 du Chapitre 83, les ouvrages des Chapitres 82 ou 83 sont exclus des Chapitres 72 à 76 et 78 à 81.

3.- Dans la Nomenclature, on entend par métaux communs : la fonte, le fer et l'acier, le cuivre, le nickel, l'aluminium, le plomb, le zinc, l'étain, le tungstène (wolfram), le molybdène, le tantale, le magnésium, le cobalt, le bismuth, le cadmium, le titane, le zirconium, l'antimoine, le manganèse, le béryllium, le chrome, le germanium, le vanadium, le gallium, le hafnium (celtium), l'indium, le niobium (columbium), le rhénium et le thallium.

CHAPITRE 82

OUTILS ET OUTILLAGE, ARTICLES DE COUTELLERIE ET COUVERTS DE TABLE, ENMETAUX COMMUNS; PARTIES DE CES

Notes.

1.- Indépendamment des lampes à souder, des forges portatives, des meules avec bâtis et des assortiments de manucures ou de pédicures, ainsi que des articles du n° 82.09, le présent Chapitre couvre seulement les articles pourvus d'une lame ou d'une partie travaillante :

- a) en métal commun;
- b) en carbures métalliques ou en cermets;
- c) en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées, sur support en métal commun, en carbure métallique ou en cermet;
- d) en matières abrasives sur support en métal commun, à condition qu'il s'agisse d'outils dont les dents, arêtes ou autres parties tranchantes ou coupantes n'ont pas perdu leur fonction propre du fait de l'adjonction de poudres abrasives.

2.- Les parties en métaux communs des articles du présent Chapitre sont classées avec ceux-ci, à l'exception des parties spécialement dénommées et des porte-outils pour outillage à main du n° 84.66. Sont toutefois exclues dans tous les cas de ce Chapitre les parties et fournitures d'emploi général au sens de la Note 2 de la présente Section.

Sont exclus du présent Chapitre les têtes, peignes, contrepeignes, lames et couteaux des rasoirs ou tondeuses électriques (n° 85.10).

3.- Les assortiments composés d'un ou plusieurs couteaux du n° 82.11 et d'un nombre au moins égal d'articles du n° 82.15 relèvent de cette dernière position.

CODE	DESCRIPTION	Unité(s)	DD	TUB	TVA	DUS	TSB_PT	PSV	TUF	TUA	TUP	TUS
------	-------------	----------	----	-----	-----	-----	--------	-----	-----	-----	-----	-----

CODE	DESCRIPTION	Unités(s)	DD	TUB	TVA	DUS	TSB_PT	PSV	TUF	TUA	TUP	TUS
82.01	BECHES, PELLERES, PIOCHES, PICS, HOUES, BINETTES, FOURCHES, RATEAUX ET											
8201.1010.00	-- Ebauches	QA	10		18							
8201.1090.00	-- Autres	QA	20		18							
8201.3010.00	-- Ebauches	QA	10									
8201.3090.00	-- Autres	QA	20									
8201.4010.00	-- Ebauches de machettes	QA	10									
8201.4020.00	-- Autres ébauches	QA	10									
8201.4090.00	-- Autres	QA	20									
8201.5010.00	-- Ebauches	QA	10		18							
8201.5090.00	-- Autres	QA	20		18							
8201.6010.00	-- Ebauches	QA	10		18							
8201.6090.00	-- Autres	QA	20		18							
8201.9010.00	-- Ebauches	QA	10		18							
8201.9090.00	-- Autres	QA	20		18							
82.02	SCIES A MAIN; LAMES DE SCIES DE TOUTES SORTES (Y COMPRIS LES FRAISES-SCIES											
8202.1000.00	- Scies à main	QA	20		18							
8202.2000.00	- Lames de scies à ruban	QA	10		18							
8202.3100.00	-- Avec partie travaillante en acier	QA	10		18							
8202.3900.00	-- Autres, y compris les parties	QA	10		18							
8202.4000.00	- Chaînes de scies, dites coupantes	QA	10		18							
8202.9100.00	-- Lames de scies droites, pour le travail des métaux	QA	10		18							
8202.9900.00	-- Autres	QA	10		18							
82.03	LIMES, RAPES, PINCES (MEME COUPANTES), TENAILLES, BRUCELLES, CISAILLES A											
8203.1000.00	- Limes, râpes et outils similaires	QA	20		18							
8203.2000.00	- Pincés (même coupantes), tenailles, brucelles et outils similaires	QA	10		18							
8203.3000.00	- Cisailles à métaux et outils similaires	QA	10		18							
8203.4000.00	- Coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils similaires	QA	10		18							
82.04	CLES DE SERRAGE A MAIN (Y COMPRIS LES CLES DYNAMOMETRIQUES); DOUILLES DE											
8204.1100.00	-- A ouverture fixe	QA	20		18							
8204.1200.00	-- A ouverture variable	QA	20		18							
8204.2000.00	- Douilles de serrage interchangeables, même avec manches	QA	20		18							
82.05	OUTILS ET OUTILLAGE A MAIN (Y COMPRIS LES DIAMANTS DE VITRIERS) NON											
8205.1000.00	- Outils de perçage, de filetage ou de taraudage	QA	10		18							
8205.2000.00	- Marteaux et masses	QA	10		18							
8205.3000.00	- Rabots, ciseaux, gouges et outils tranchants similaires pour le travail du bois	QA	10		18							
8205.4000.00	- Tournevis	QA	20		18							
8205.5110.00	--- Fers à repasser, non électriques	QA	20		18							
8205.5190.00	--- Autres	QA	20		18							
8205.5900.00	-- Autres	QA	20		18							
8205.6000.00	- Lampes à souder et similaires	QA	10		18							
8205.7000.00	- Etaux, serre-joints et similaires	QA	20		18							
8205.9000.00	- Autres, y compris les assortiments d'articles d'au moins deux des sous-positions de la présente position	QA	20		18							

CODE	DESCRIPTION	Unités)	DD	TUB	TVA	DUS	TSB_PT	PSV	TUF	TUA	TUP	TUS
82.06	OUTILS D AU MOINS DEUX DES N											
8206.0000.00	.02 à 82.05, conditionnés en assortiments pour la vente au détail.	QA	10		18							
82.07	OUTILS INTERCHANGEABLES POUR OUTILLAGE A MAIN, MECANIQUE OU NON, OU POUR											
8207.1300.00	-- Avec partie travaillante en cermets	QA	10		18							
8207.1900.00	-- Autres, y compris les parties	QA	10		18							
8207.2000.00	- Filières pour l'étirage ou le filage (extrusion) des métaux	QA	10		18							
8207.3000.00	- Outils à emboutir, à estamper ou à poinçonner	QA	10		18							
8207.4000.00	- Outils à tarauder ou à fileter	QA	10		18							
8207.5000.00	- Outils à percer	QA	10		18							
8207.6000.00	- Outils à aléser ou à brocher	QA	10		18							
8207.7000.00	- Outils à fraiser	QA	10		18							
8207.8000.00	- Outils à tourner	QA	10		18							
8207.9000.00	- Autres outils interchangeables	QA	20		18							
82.08	COUTEAUX ET LAMES TRANCHANTES, POUR MACHINES OU POUR APPAREILS MECANQUES											
8208.1000.00	- Pour le travail des métaux	QA	10		18							
8208.2000.00	- Pour le travail du bois	QA	10		18							
8208.3000.00	- Pour appareils de cuisine ou pour machines pour l'industrie alimentaire	QA	10		18							
8208.4000.00	- Pour machines agricoles, horticoles ou forestières	QA	10		18							
8208.9000.00	- Autres	QA	10		18							
82.09	PLAQUETTES, BAGUETTES, POINTES ET OBJETS SIMILAIRES POUR OUTILS, NON											
8209.0000.00	.	QA	20		18							
82.10	APPAREILS MECANQUES ACTIONNES A LA MAIN, D UN POIDS DE 10 KG OU MOINS,											
8210.0000.00	.	QA	10		18							
82.11	COUTEAUX (AUTRES QUE CEUX DU N											
8211.1000.00	- Assortiments	QA	20		18							
8211.9100.00	-- Couteaux de table à lame fixe	QA	20		18							
8211.9200.00	-- Autres couteaux à lame fixe	QA	20		18							
8211.9300.00	-- Couteaux autres qu'à lame fixe, y compris les serpettes fermantes	QA	20		18							
8211.9400.00	-- Lames	QA	20		18							
8211.9500.00	-- Manches en métaux communs	QA	20		18							
82.12	RASOIRS ET LEURS LAMES (Y COMPRIS LES EBAUCHES EN BANDES)											
8212.1000.00	- Rasoirs	QA	20		18							
8212.2000.00	- Lames de rasoirs de sûreté, y compris les ébauches en bandes	QA	20		18							
8212.9010.00	-- Têtes de rasoirs destinées aux industries	QA	10		18							
8212.9090.00	-- Autres	QA	20		18							
82.13	CISEAUX A DOUBLES BRANCHES ET LEURS LAMES											
8213.0000.00	.	QA	10		18							
82.14	AUTRES ARTICLES DE COUTELLERIE (TONDEUSES, FENDOIRS, COUPERETS, HACHOIRS											
8214.1000.00	- Coupe-papier, ouvre-lettres, grattoirs, taille-crayons et leurs lames	QA	20		18							
8214.2000.00	- Outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y compris les limes à ongles)	QA	10		18							
8214.9000.00	- Autres	QA	20		18							

CODE	DESCRIPTION	Unités)	DD	TUB	TVA	DUS	TSB_PT	PSV	TUF	TUA	TUP	TUS
82.15	CUILLERS, FOURCHETTES, LOUCHES, ECUMOIRES, PELLES A TARTES, COUTEAUX											
8215.1000.00	- Assortiments contenant au moins un objet argenté, doré ou platiné	QA	20		18							
8215.2000.00	- Autres assortiments	QA	20		18							
8215.9100.00	-- Argentés, dorés ou platinés	QA	20		18							
8215.9900.00	-- Autres	QA	20		18							

Légende

DD	Droits de Douane
TUB	Taxe spécifique Unique B.G.E.
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
DUS	Droit Unique de Sortie
TSB_PT	Taxe Spéciale sur les Boissons
PSV	Prélèvement sur les Viandes
TUF	Taxe spécifique Unique F.E.R.
TUA	Taxe spécifique Unique Armée
TUP	Taxe spécifique Unique 3e Pont
TUS	Taxe spécifique Unique S.I.R.